



Conférence environnementale 27 et 28 novembre 2014

Contact presse : Marjorie Delmond – 01 53 19 53 15

Des actes pour concrétiser la volonté d'exemplarité

Pour Europe Écologie - Les Verts, la conférence environnementale des 27 et 28 novembre revêt une importance particulière : à un an de la 21ème Conférence des parties sur le climat, c'est l'occasion de placer enfin l'écologie au cœur de l'action du gouvernement et d'apporter des réponses aux crises sociales et environnementales qui touchent les Français.

Dans les mois précédents cette conférence environnementale, plusieurs décisions sont allées à rebours de cet objectif. En Europe, le Conseil européen a adopté des objectifs insuffisants pour respecter une trajectoire limitant le réchauffement climatique à 2°C, comme le préconise le GIEC. En France, l'abandon de la taxe poids-lourds ou le refus de soutenir la proposition de loi de la Sénatrice Aline Archimbaud sur le diesel et la pollution aux particules fines sont des signaux très négatifs.

La lutte contre le réchauffement climatique, l'invention de nouveaux types de mobilité et le fait de s'attaquer aux racines des maladies peuvent pourtant changer la vie et améliorer le quotidien.

La question environnementale est aussi profondément démocratique. Les citoyens veulent avoir réellement leur mot à dire sur les projets d'aménagement qui ont un impact sur leur bien-être, leur santé et celles de leurs enfants. On le voit à travers l'opposition forte à certains grands projets inutiles qui, en nuisant à l'environnement, dégradent la qualité de vie. Au-delà de la conférence environnementale, les écologistes souhaitent être soutenus dans leur projet de réforme des enquêtes publiques, déclaration d'utilité publique, etc. qui ont montré aujourd'hui leurs limites.

Il s'agit donc de créer les conditions d'une nouvelle dynamique. Europe Écologie - Les Verts attend de cette Conférence environnementale et de la feuille de route qui sera publiée après les discussions des mesures ambitieuses et traduites rapidement dans l'agenda législatif.

L'exemplarité environnementale doit ainsi être au cœur de la deuxième partie du quinquennat de François Hollande. Il en va de la crédibilité de la France, organisatrice de la COP21. Il en va également du vivre ensemble. En montrant qu'il n'y a pas de fatalité à la crise, **l'écologie peut redonner du sens à l'action collective** et permettre aux Françaises et des Français de retrouver confiance en l'avenir.

Table-ronde

« Mobilisation nationale en vue de la COP21 »

La réussite de la COP21 passe par un accord international dont le contenu devra être ambitieux pour rester sous l'objectif maximum des 2°C adopté à Copenhague. Il faudra réduire les gaz à effet de serre de 80 à 95% pour les « pays développés » d'ici 2050 par rapport à 1990, avec des objectifs à dix ans de -40% d'ici 2020, et de -55% d'ici 2030.

Les déclarations du Président de la République et de plusieurs des membres du gouvernement sur la COP21 ces derniers jours semblent montrer leur détermination pour obtenir un accord de cette portée. La Conférence environnementale sera justement l'occasion d'échanger sur les attentes des différents acteurs sur le sujet et de mobiliser ONG, syndicats, entreprises, société civile et partis politiques derrière cet objectif. Mais aussi de mettre en parallèle ces dernières déclarations encourageantes et les politiques publiques actuelles, les paroles et les actes.

Car sans cohérence entre les discours entourant l'organisation de cet événement international et les décisions prises en France, la mobilisation de la société civile autour d'un « agenda positif » sera difficile. Cette crédibilité en est une condition essentielle.

Pour Europe Écologie - Les Verts, la question de l'exemplarité est primordiale. Que ce point soit au centre de cette conférence environnementale est un signe encourageant, nous espérons donc un calendrier et des objectifs concrets au sortir de ces deux jours d'échanges. Dans cette perspective, cinq points nous semblent mériter une attention particulière.

Jouer un rôle plus affirmé en Europe

Lors du Conseil européen des 26 et 27 octobre, la France n'a pas joué un rôle à la mesure des ambitions qu'elle affiche sur le dossier du climat. Étant donné l'importance de la position européenne pour un futur accord, **Europe Écologie - Les Verts demande instamment au Président de la République et au gouvernement de porter des objectifs équivalents à ceux adoptés par le Parlement européen en février 2014.** Il est encore temps d'agir.

Ces objectifs étaient contraignants et demandaient une réduction des émissions de CO2 (-40%), une augmentation de la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique (30%) et l'amélioration de notre efficacité énergétique (+40%). Des objectifs nationaux, contraignants, adaptés à la situation des différents pays et qui permettent à l'Europe de rester à la pointe dans sa réponse au défi climat/énergie.

Il faudra sans doute **envisager une coopération renforcée ou une « Union pour le climat et la transition énergétique »** ne comprenant dans un premier temps que les États membres de l'UE qui feront clairement le choix des objectifs ci-dessus et développeront

ensemble une véritable communauté de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Nous demandons enfin **que le Parlement européen soit pleinement associé à la définition de la stratégie européenne.**

Mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité écologique appuyée sur la mise en cohérence des politiques publiques

La période récente n'a pas favorisé la lisibilité de l'engagement français en matière de transition énergétique et écologique. Le projet de loi « transition énergétique » représente une étape essentielle. Il reste à l'accompagner de moyens adaptés, notamment budgétaires et fiscaux.

Mais l'abandon de la taxe poids lourds, pourtant soutenue en son temps par une large majorité au Parlement et les tensions sur les moyens budgétaires ne sont pas un bon signe. Alors que le débat national sur la transition énergétique avait évalué les besoins à 14 milliards d'euros par an, le budget prévu est de 10 milliards d'euros sur trois ans.

Cette stratégie d'exemplarité exige :

- ⇒ **La suppression des subventions aux énergies fossiles** (une mesure rapide et efficace pourrait être d'arrêter toute forme de soutien aux projets charbon des entreprises françaises où que ce soit dans le monde) ;
- ⇒ **De réviser à la hausse les objectifs du projet de loi transition énergétique pour la croissance verte** : adoption d'un objectif de réduction des émissions de GES de la France à au moins 45% en 2030, l'accroissement de l'efficacité énergétique d'au moins 35% en 2030, et jusqu'à 50% en 2050, en modulant cet objectif en fonction des énergies utilisées. Nous demandons de porter à 40% l'objectif d'accroissement de la part des énergies renouvelables d'ici 2030. Nous rappelons que le nucléaire ne constitue pas un outil durable de réduction des émissions de gaz à effet de serre et qu'il est nécessaire d'en engager une sortie progressive mais appuyée sur un calendrier précis ;
- ⇒ **D'accompagner financièrement les collectivités** pour consolider leur rôle majeur dans la transition écologique sur les territoires;
- ⇒ **La mise en place de mesures de fiscalité écologique** : basée sur la fin des subventions aux secteurs nocifs au climat et à l'environnement, sur l'éco-conditionnement des aides publiques au niveau national comme des collectivités, sur la mise en place d'une TVA incitative à 5,5% pour les secteur moteurs de la transition écologique, sur une tarification sociale progressive et protectrice des plus modestes et sur la reprogrammation de la taxe poids lourds ;
- ⇒ **Confirmer la rénovation des 500 000 bâtiments par an jusqu'en 2017**, puis 900 000 par an à partir de 2020 au moins à un niveau « Bâtiment Basse Consommation ». Les logements et bâtiments sont responsables de 25% des émissions de gaz à effet de serre. Des échéances précises doivent être annoncées

à horizon 2020, 2030, 2040, 2050 afin de guider la filière bâtiment et le monde de l'immobilier ;

⇒ **Soutenir un modèle agricole écologique et paysan** qui s'appuie sur la préservation des sols, la protection et régénération des services écosystémiques rendus par la biodiversité marine, forestière et agricole. L'agriculture est à l'origine de 20% de nos émissions de gaz à effet de serre, et le modèle productiviste ne peut que renforcer cette contribution.

Communiquer avec le grand public tout au long de l'année

La question du climat concerne l'ensemble de la société mais reste un sujet complexe. Pour que les citoyens puissent s'en emparer, il est nécessaire de développer via différents moyens de communication **une campagne originale en direction du grand public faisant le lien entre expertise scientifique, culture et débat public.**

La lutte contre le réchauffement climatique pourrait être la « grande cause nationale » en 2015. Les ONG peuvent accompagner l'État dans la définition de cette campagne via un groupe de travail regroupant les différents acteurs mobilisés pour le climat.

Le sommet pour le climat organisé par les Nations Unies le 23 septembre a été précédé d'une manifestation de plus de 400 000 personnes à New York, la plus grande manifestation pour le climat jusque là.

EELV soutiendra l'ensemble des manifestations qui vont jaloner l'année 2015 et contribuera par divers outils de propagande à la mobilisation.

Définir un agenda officiel de discussions entre le gouvernement et les acteurs de la société civile

Après l'échec de Copenhague, la communauté internationale, États et société civile, ont fait le choix d'un « discours positif », et souhaite mettre en valeur les engagements des différents acteurs.

Depuis plusieurs mois, les initiatives de mobilisation citoyenne se sont multipliées dans les territoires. Il existe aujourd'hui des milliers de projets et d'initiatives : des villages d'Alternatiba, à l'université d'Attac en passant par la Coalition 21 et des centaines de projets portés par des collectivités. La société civile et les collectivités sont souvent à l'origine de projets et politiques climatiques : mouvement « villes en transition », programmes inscrits dans le cadre des Plans climat et Agenda 21, actions de sensibilisation.

Afin de mobiliser tous ces acteurs tout au long de l'année 2015 et après, EELV demande la mise en place d'une coordination consacrée à la COP21 sur le modèle du Conseil national de la transition énergétique.

Cette coordination pourra intégrer des représentants des acteurs et des réseaux qui se mobilisent aujourd'hui autour de l'enjeu climat et ne sont pas forcément déjà membres du CNTE.

A court terme, nous souhaiterions que soit acté un rendez-vous trimestriel qui semble essentiel pour permettre un dialogue continu entre les différents acteurs et de débattre sur les objectifs avec une perspective de position commune. Ce serait également l'occasion de faire le point sur les négociations qui auront lieu tout au long de l'année 2015 et d'échanger sur la campagne de communication sur le climat que nous appelons de nos vœux.

Cela permettrait également de mettre en place un suivi et une évaluation des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les 5 prochaines années avec possibilité de prolongation du dispositif. La lutte contre le dérèglement climatique devra continuer bien après la COP21.

Aider les entreprises à s'engager sur une trajectoire « deux degrés »

Parler d'exemplarité de l'État français sans impliquer les entreprises serait une erreur. L'économie contemporaine doit également porter ce changement de trajectoire, nous ne pouvons plus nous accommoder de demi-mesures ou de *green washing*.

Les stratégies des entreprises comme celle des financiers (investisseurs ou banques), ainsi que le rôle des lobbies et autres intérêts particuliers mérite une attention toute particulière.

Ban Ki-Moon et Christiana Figueres ont eux-mêmes déjà dénoncé les pressions menées par les groupes d'intérêt sur les positions des États en vue de la Conférence de Paris 2015. Si le rôle des entreprises est essentiel pour mener à bien la transition écologique, Europe Écologie – Les Verts souhaite que les pouvoirs publics français et européens soient prêts à contrecarrer l'action des groupes d'intérêts pro-fossiles et pollueurs.

Nos propositions :

- ⇒ **Subordonner l'accès aux négociations et que l'attribution du label « Paris Climat 2015 » reposent pour les entreprises sur des critères objectifs :** gestion des ressources naturelles, adoption de plans d'action opérationnels tournés vers l'objectif « 2 degrés », pour les investisseurs ; mesure de « l'empreinte carbone » des actifs financiers comme des portefeuilles de crédits pour les banques...
- ⇒ **Lancer un pacte mondial « deux degrés pour le climat » (dans l'esprit du « *global compact* »),** pour engager les entreprises sur une trajectoire « deux degrés » de l'ensemble de leurs activités, où qu'elles soient dans le monde.

Table ronde

« Transport et mobilité durables »

Au moment où se tient cette conférence environnementale, les inquiétudes en matière de transport et de mobilité ne manquent pas : abandon de la taxe poids-lourds, captation des financements au profit de quelques projets d'infrastructures surdimensionnés, réduction drastique des crédits alloués aux collectivités territoriales, perspectives d'abandon de lignes ferroviaires, insuffisances pointées sur le volet transport de la loi sur la transition énergétique,...

Néanmoins, des initiatives récentes comme le programme 2L/100, le Plan national vélo, le début de rattrapage sur les taxes sur le diesel montrent que le gouvernement souhaite agir sur la question de la mobilité, secteur primordial s'il souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La France s'est fixée pour objectif de diviser par 4 à l'horizon 2050 ses émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des transports représente à lui seul $\frac{1}{4}$ des émissions dont le transport routier est le principal contributeur. L'impact sur le dérèglement climatique se double d'un lourd tribut sur le plan environnemental : les infrastructures de transport construites sur des zones agricoles ou naturelles fragmentent les écosystèmes, fragilisent la biodiversité et diminuent les puits naturels de carbone sur le territoire. Sans oublier la pollution de l'air dans les zones où les trafics routiers sont les plus importants.

En perspective de la Cop21, le gouvernement souhaite que la France fasse preuve d'exemplarité. Sa détermination se mesurera à la feuille de route qui sortira de la table ronde « transports et mobilité durables ».

Changer la fiscalité pour favoriser la transition écologique dans les transports

Pour diviser par 4 à l'horizon 2050 les émissions de gaz à effet de serre en France, il faut réorienter la fiscalité et les moyens de financements. L'ampleur comme les difficultés de cette réorientation se mesurent aujourd'hui à travers la crise du financement des transports collectifs aggravée par l'abandon de la taxe poids-lourds.

Les mesures alternatives actuelles proposées dans le cadre de la loi de finances 2015 pour dégager des recettes supplémentaires ne constituent en aucun cas des solutions pérennes, suffisantes et adaptées pour engager la transition nécessaire.

La fiscalité peut jouer un rôle clé dans le report modal des mobilités les plus polluantes. En jouant un rôle de levier permettant de prendre en compte les externalités liées aux pollutions et dégradations de l'environnement mais également en bornant et régulant la

demande de mobilité grâce au signal prix. En contrepartie, une fiscalité « positive » combinant aides directes et niches fiscales peut compenser le durcissement des taxes. Actuellement les dispositifs fiscaux dans le secteur des transports restent trop faibles pour engager un vrai signal en faveur de la transition énergétique. Après le recul sur la taxe poids lourds, le gouvernement est au pied du mur.

Nos propositions :

- ⇒ **Relancer l'éco-redevance poids-lourds** notamment avec une expérimentation par les régions qui le demandent ;
- ⇒ Aligner la TICPE gazole et kérosène sur celle de l'essence ;
- ⇒ **Développer une fiscalité verte** dont une partie serait fléchée vers les Régions avec un versement transport sur l'ensemble du territoire régional.

Innover pour favoriser l'intermodalité et le développement de transports plus sobres et moins polluants

Il s'agit de rechercher des solutions permettant à tous de se déplacer mieux et autrement. Cela passe par le développement de l'attractivité et l'efficacité des transports collectifs (trains, car, bus, navette fluviale ou maritime...) mais également par le développement d'alternatives à l'utilisation du véhicule individuel (co-voiturage, auto-partage, taxis collectifs...) ou encore de promouvoir les modes actifs (vélo, marche...).

Pour autant, le véhicule individuel restera indispensable sur certains territoires, ce qui conduit à encourager le développement de nouveaux modèles de motorisation plus sobres et moins polluants que ce soit pour les véhicules particuliers ou le transport collectif.

Nos propositions :

- ⇒ **Repenser la tarification** des transports publics (notamment en passant le taux de TVA à 5,5%, les transports publics de proximité étant un bien de première nécessité) ;
- ⇒ **Favoriser la reconversion de la filière automobile** vers la production de véhicules de basse consommation et de faibles émissions à motorisation hybrides électrique / essence ou gaz ;
- ⇒ Étendre les conditions privilégiées de circulation et de stationnement pour les transports collectifs et les véhicules les moins polluants ;
- ⇒ Généraliser les Plans de Déplacements Urbain (PDU) aux agglomérations à partir de 50 000 habitants ;
- ⇒ Accompagner les plans de mobilités entreprises, interentreprises et administrations par des mesures d'accompagnement (limiter les remboursements des frais de carburants au montant minimal de la prime transport, rééquilibrer les aides entreprises par l'attribution d'indemnités kilométriques pour les vélos et l'équipement de parkings) ;

- ⇒ **Développer l'usage du vélo** : affectation de 10% des budgets infrastructures aux aménagements cyclables, sécuriser les déplacements en apaisant la circulation avec des zones 30, quota minimum (10%) de places de stationnement vélo dans les nouvelles propriétés publiques et privées, accélération de la mise en œuvre des Plans Vélo au niveau des agglomérations et des régions ;
- ⇒ **Développer des commandes publiques par les collectivités locales pour des bus moins polluants, véritable levier pour favoriser l'innovation environnementale.**

Réduire les pollutions atmosphériques en prenant des mesures à effet immédiat

En 2012 l'OMS a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel « cancérigène certain », comme l'amiante et le tabac. Les impacts sanitaires avérés du diesel coûtent chaque année plusieurs milliards à l'Assurance maladie. Et pourtant, le diesel continue de disposer d'un avantage fiscal injuste, coûteux et nocif.

L'État ne peut différer plus longtemps sa lutte contre les particules fines. Le rejet au Sénat le 19 novembre dernier de la proposition de loi écologiste sur les particules fines est un mauvais signal.

Des mesures à effet immédiat :

- ⇒ **Agir sur le parc automobile des particuliers** avec l'instauration d'une prime – en fonction des revenus – au remplacement des véhicules diesel les plus polluants ;
- ⇒ Mettre fin à l'avantage fiscal du diesel par un alignement progressif de la fiscalité diesel – essence ;
- ⇒ Diminuer le nombre de véhicules diesel en relevant la part obligatoire des véhicules propres pour le parc automobile de l'État et des collectivités (respectivement à 50% et 20% aujourd'hui). Inciter les entreprises à acquérir des flottes automobiles sobres.
- ⇒ Abaisser de 10km/h les vitesses limites hors agglomération et sur autoroutes et généraliser le 30km/h en ville (cela représenterait une diminution de 4 millions de tonnes de CO2 environ, et encouragerait les mobilités alternatives dans les villes) ;
- ⇒ Intégrer dans le bonus malus un critère sur l'émission de particules fines.

Définir une nouvelle politique logistique nationale pour, enfin, obtenir le report modal en faveur du ferroviaire et du transport fluvial pour les flux de marchandises

Le transport de marchandise doit être repensé. Si le Grenelle de l'Environnement et même les conférences environnementales précédentes ont montré une prise de conscience de l'importance de développer le fret ferroviaire, fluvial ou maritime, la tendance se dégrade pourtant : 88% des marchandises sont aujourd'hui transportées par la route.

L'abandon de la taxe poids-lourds, la généralisation des 44T finalement sans contrepartie, sont autant d'éléments négatifs. Le rééquilibrage modal doit devenir une réalité et donc une priorité dans la feuille de route du gouvernement.

Nos propositions :

- ⇒ Tenir début 2015 **la conférence nationale sur la logistique** qui devait être organisée avant fin 2014, afin d'élaborer en concertation la politique nationale pour la logistique qui favorisera le report modal pour le transport de marchandises.
- ⇒ **Élaborer**, à la suite de la loi de transition énergétique, **une nouvelle loi d'orientation sur la mobilité et les transports** qui manque cruellement aujourd'hui. La loi LOTI date d'il y a 32 ans ! Un temps bien différent. Cette loi d'orientation permettrait de traduire les priorités et objectifs de long terme de la politique de l'État en matière d'intermodalité.

Table ronde

« Santé-Environnement »

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, la France vit une situation de crise sanitaire. A titre d'exemple, nous venons de perdre une année d'espérance de vie au cours des 5 dernières années. Si la mortalité par maladies infectieuses est en diminution, les maladies chroniques non infectieuses sont en nette augmentation.

Pour les écologistes le lien entre santé et environnement est primordial, et cela de longue date. Si l'interaction entre environnement et santé est de mieux en mieux prise en compte par nos concitoyens, elle est paradoxalement encore trop souvent délaissée par les décideurs politiques. Pourtant les avancées dans le domaine médical nous montrent que nous ne pouvons décidément plus ignorer les impacts de notre mode de vie et des substances chimiques qui sont présentes dans notre quotidien.

Pour Europe Écologie-Les Verts, il s'agit dans un premier temps de relancer le plan national santé environnement (PNSE). Après une large concertation il devra adopter des mesures fortes à mettre en œuvre immédiatement sur les perturbateurs endocriniens, les pesticides, l'agriculture biologique, la place de la voiture en ville, les ondes électromagnétiques...

Dans le projet de loi de santé publique qui sera débattu au Parlement en 2015, la santé environnementale se retrouve être au final le parent pauvre. En effet, hors amiante et qualité de l'air extérieur, la santé environnementale est absente du projet de loi.

Les propositions élaborées dans le cadre de la préparation du PNSE 3 par les ONG et les associations de victimes ne sont pas intégrées à ce jour dans le texte de loi.

La tenue de cette table ronde doit conduire à porter au sein de la loi de santé publique, un volet complet sur les impacts environnementaux. Il est également primordial que la question de la santé au travail et de l'exposition des travailleurs aux substances nocives soit prise en compte dans cette loi.

Améliorer la qualité de l'air

Les propositions que nous faisons sur ce sujet pour la table ronde transport et mobilité peuvent également être rappelées ici :

⇒ Revoir les critères pour la prime à la reconversion des véhicules diesel les plus polluants ;

- ⇒ Fixer des objectifs plus ambitieux pour la part des véhicules propres dans les parcs automobiles de l'État et des collectivités, mais aussi les flottes d'entreprise ;
- ⇒ Abaisser les limitations de vitesse ;
- ⇒ Intégrer dans le bonus malus un critère sur l'émission de particules fines
- ⇒ Mettre fin à l'avantage fiscal du diesel.

Lutter sans relâche contre les pesticides, une question centrale pour la santé des citoyens

Malgré leur nocivité pour la santé des consommateurs et des agriculteurs, les pesticides sont encore bien trop présents dans notre environnement. Ils ont également des impacts négatifs et durables sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau. Au-delà des mesures nécessaires prises en 2014 via la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) ou par arrêtés (comme la question de l'épandage aérien), Europe Écologie – Les Verts attend que le gouvernement poursuive l'effort sans relâche.

Nos propositions :

- ⇒ **Révision du plan Ecophyto** avec un objectif ambitieux de réduction des pesticides (objectif : réduction de 50%) ;
- ⇒ Renforcer les normes de traitement de l'eau face à la présence de métaux lourds, médicaments, pesticides...
- ⇒ **Encourager le bio dans les cantines via notamment des aides en direction des collectivités.** Avec plus de 500 millions de repas distribués chaque année, le renforcement du bio dans les cantines permet d'offrir une alimentation plus saine pour une population à risque - les enfants - et de renforcer la demande de produits bio, ce qui permet également d'ouvrir des débouchés économiques importants au monde agricole.

Poursuivre l'effort de connaissance sur les substances chimiques

- ⇒ **Développer la recherche sur les maladies environnementales et sur les maladies émergentes** (électro-sensibilité, fibromyalgie, hyper sensibilité chimique) : Création d'un service de maladies environnementales dans les hôpitaux publics, mettre en place des « zones blanches » dans les départements.
- ⇒ **Donner réellement leur place aux usagers dans les questions de santé et communication sur les effets des substances chimiques vers le grand public.** Les débats sur le sujet sont dominés par les professionnels de santé avec une

place accordée aux lobbys souvent trop importante. Les citoyens doivent pouvoir s'exprimer et être informés sur le sujet. Cela peut se faire via une campagne nationale sur ces questions (impact des perturbateurs endocriniens présents dans les objets de la vie quotidienne etc.), ou encore en soutenant financièrement les associations qui contribuent à sensibiliser les Français sur le sujet.

- ⇒ **Étendre et approfondir l'étiquetage** : l'information vis-à-vis des substances chimiques et de leurs effets est un combat permanent. Il importe aujourd'hui de développer l'étiquetage en le ciblant par secteur (jouets, textiles, cosmétiques, contenants alimentaires) et par public (nourrissons et femmes enceintes) pour informer les citoyens sur la nocivité des substances.

Pérenniser le principe de précaution et protéger les lanceurs d'alerte

- ⇒ **Le principe de précaution est un garde-fou essentiel pour les questions de santé environnement.** Et pourtant, ce principe est aujourd'hui à nouveau attaqué, -c'est la 5ème fois depuis le début de l'actuelle législature-, par une proposition de loi constitutionnelle des députés UMP Abad, Accoyer et Woerth qui intervient après un texte porté par le Sénateur UMP Bizet.
- ⇒ *Ce principe impose, notamment, de renforcer la recherche scientifique dans des situations d'incertitude radicale. Il est un principe de progrès qui appelle une expertise scientifique plus fréquente, plus ouverte, pluraliste. Le principe de précaution n'est pas contraire à la culture du risque, de l'innovation, de l'entreprise : il est un appel à l'action des pouvoirs publics.*
- ⇒ **La mise en œuvre rapide d'une protection accrue des lanceurs d'alerte.** La loi de 2013 initiée par les écologistes sur l'indépendance de l'expertise et la protection des lanceurs d'alerte tarde à se concrétiser. Cette loi doit pourtant permettre d'éviter des situations de crise sanitaire (vache folle, prothèses mammaires, Mediator, Diane35...) qui éclatent après que les dégâts humains, financiers et matériels aient eu lieu.
- ⇒ A noter également que les écologistes saluent le fait qu'il existe un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Toutefois cela coûte cher : 1 milliard par an à la sécurité sociale, et ce budget ne cesse de s'étendre. Il faut rétablir la cotisation des entreprises à la branche accidents et maladies professionnelles (supprimé en 2009) et rendre justice aux victimes de l'amiante, afin qu'un scandale de ce type ne se reproduise plus.